



Vaccination obligatoire établissements médicaux

Par Ama

Bonjour,

Que je vous explique. Etant actuellement secrétaire médical, je serai soumis à l'exigence de vaccination obligatoire à partir du 15/09/2021. Malheureusement, je viens d'avoir le Covid, test positif le 05/08 et fin des symptômes le 13/08, aujourd'hui. Je ne peux pas me vacciner avant le 13/10 prochain donc.

A partir du 15/09, mon employeur me demande de présenter chaque jour un test négatif de moins de 72h. Le certificat de rétablissement, valide 3 mois, ne suffit-il pas? Considérant l'art 13-I-1° al.2 de la loi sur le pass, il me semble pourtant que si...

Merci de m'éclairer sur le sujet. Le droit est une matière difficile et je vous remercie de partager ainsi vos connaissances sur le sujet.